



Prêt Taux Zéro avec un futur habitant déjà proprio.

Par **marco83320**, le **20/05/2016 à 15:58**

Bonjour,rnrnVoici la situation : je suis en instance de divorce (audience prévue pour décembre 2016). J'ai 2 filles, 12 et 18 ans, en garde alternée. Je suis en concubinage avec ma compagne et nous attendons un enfant prévu pour novembre 2016. Je suis propriétaire d'une maison, actuellement en vente, avec mon ex-épouse.rnrnMa compagne souhaite faire construire et souscrire un Prêt à Taux Zéro. Il est stipulé qu'il faut déclarer les revenus des futurs habitants. Ma situation de propriétaire va t-elle faire échouer l'obtention du PTZ sachant qu'elle sera l'unique propriétaire de la maison et la seule souscrivant le crédit ? Si le PTZ est possible, combien de personnes doit-on déclarer dans le dossier du PTZ sachant que mes filles ne viennent qu'une semaine sur deux et que nous attendons un enfant ?rnrnMerci pour votre réponse.rnCordialement

Par **Visiteur**, le **21/05/2016 à 23:09**

Si votre conseiller est un bon professionnel, il va se rapprocher des gens compétents et vous confirmer la réponse, que la garde alternée est une résidence alternée et que c'est ainsi qu'il faut le préciser.rnQuand à votre situation de propriétaire, elle ne doit pas avoir d'importance sachant que vous n'êtes pas co-emprunteur, que l'emprunteuse est bien primo-accédante pour ce bien.

Par **marco83320**, le **23/05/2016 à 09:55**

Merci bcp pour votre aide.rnrnCordialement